

SKI MONTAGNE ALBERTVILLE

REGLEMENT SORTIE SKI ALPIN

- **Sont acceptés aux sorties :**

- Les adhérents majeurs (possesseurs de la carte de membre),
- Les adhérents de 14 à 18 ans ayant signé et approuvé les conditions de participation avec l'accord des parents.
- Les adhérents mineurs accompagnés d'un parent et sous sa responsabilité.
- Les invités (sans carte membre) sont acceptés pour deux sorties uniquement.

- **Déroulement des sorties :**

- L'encadrement est assuré par des moniteurs bénévoles diplômés FFS.
- Des cours pour les adultes peuvent être donnés le matin par les moniteurs de ski bénévoles.
- Les 14-18 ans non accompagnés sont encadrés par un moniteur bénévole. Ils restent sous sa responsabilité toute la journée.
- L'activité de ski alpin organisé par SKI MONTAGNE se déroule exclusivement sur pistes balisées et sécurisées. LE SKI HORS PISTE EST INTERDIT.

- **Inscriptions aux sorties :**

- Pour chaque sortie, l'inscription et le règlement (car + forfait) sont à faire pendant la permanence du vendredi.
- Aucune inscription par téléphone.
- Toute personne se présentant au car sans inscription ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles et après règlement d'une pénalité de 2€.
- L'heure de départ est impérative. Il est demandé d'être présent au car au moins 10 minutes avant pour le chargement du matériel.
- L'heure de retour est annoncée dans le car et devra être respectée.

- **Remboursement :**

- Un adhérent inscrit à la sortie mais absent à celle-ci et excusé, se verra rembourser le prix du forfait si cela ne pénalise pas le reste du groupe. Le prix du transport reste dû.
- En cas d'annulation de notre part, par manque de participants, conditions météo ou autres, les adhérents inscrits seront prévenus par téléphone et seront remboursés.

- **Accidents :**

- Tout accident devra être signalé, dans les plus bref délais, au responsable de la sortie.
- Le club ne fera aucune avance financière sur les frais encourus.

- **Assurance :**

Les sports de glisse comportant certains risques, une assurance complémentaire est demandée pour la pratique de ces activités. Le club propose l'assurance F.F.S.